

La CFDT par ses actions et son travail a réussi à obtenir lors des négociations :

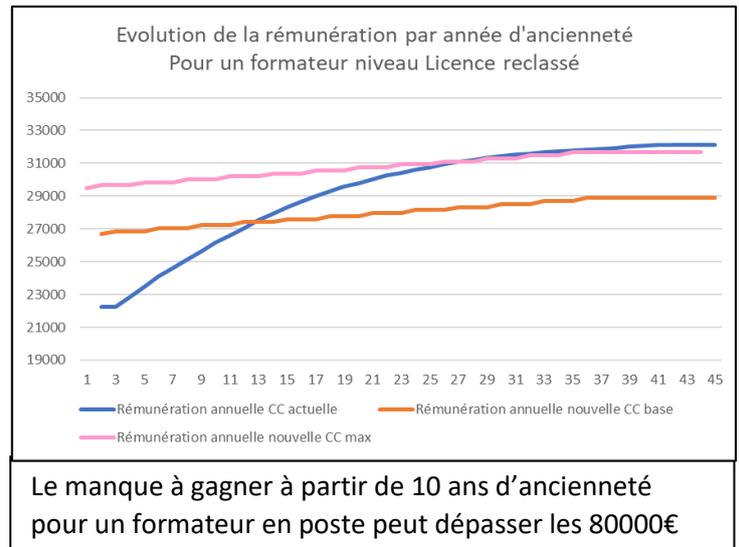
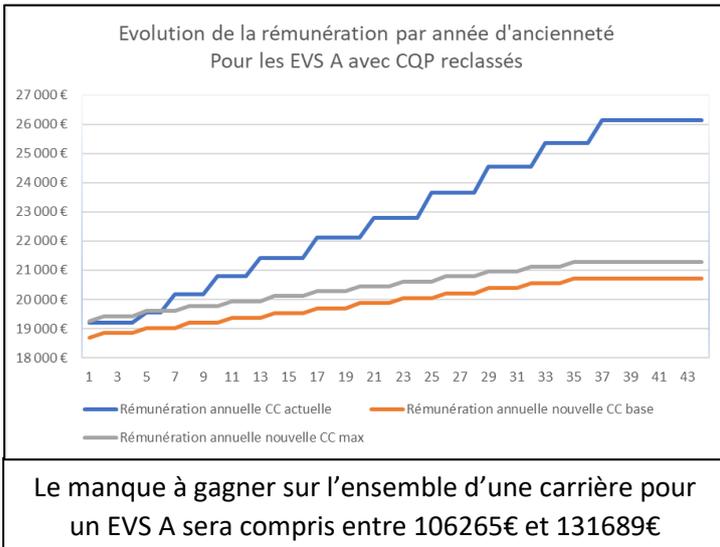
- La garantie de temps de travail et de congés payés pour les salariés en poste
- Des salaires qui ne soient pas bloqués éternellement
- La reconnaissance du temps de service des enseignants de droit de privé

Mais malgré cela, le projet de Convention collective proposée aujourd'hui par les employeurs introduit, entre autres, pour vous des jours de carences, la possibilité de devoir renoncer à des congés payés

Mais elle impactera surtout vos évolutions salariales et par conséquent vos pensions de retraites. et déclasseront les futures collègues en condition de travail et salaire.

Des exemples de ce qui changera avec la nouvelle convention collective

Vous évoluerez dorénavant selon la courbe rouge et pour les mieux notés à la hauteur de la courbe grise



Les aberrations du système :

Les nouveaux EVS dans le meilleur des cas travailleront 5 semaines/an de plus sans gagner plus sur une carrière

Les années retenues pour le calcul des retraites seront défavorables pour la majorité des salariés

A ancienneté égale les techniciens et cuisiniers pourront avoir des salaires inférieurs aux membres des équipes qu'ils encadrent

Un nouveau formateur de niveau licence n'atteindra jamais la nouvelle rémunération de base d'un formateur

Les AVS (hors cdi) gagneront moins à la rentrée prochaine !

Les EVS B auront un manque à gagner d'au moins 150 000€ brut sur une carrière

L'évolution proposée des critères classants ne garantit pas une rémunération minimale acceptable pour les salariés sur leurs carrières. Ce système ne garantit pas une progression tout au long de la carrière !

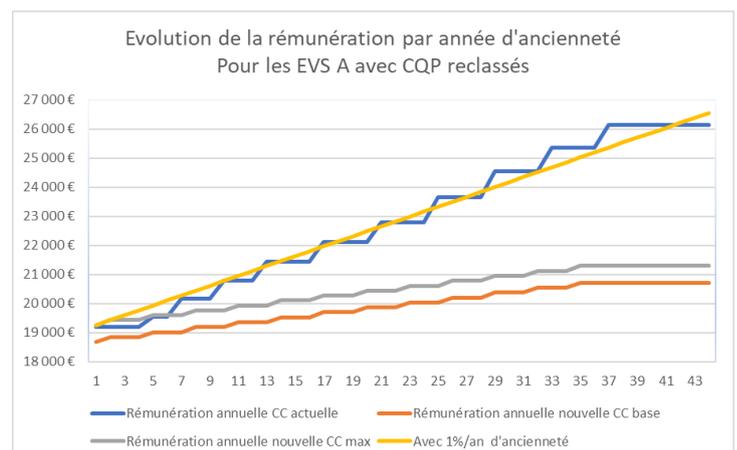
Cela peut changer si l'ancienneté est valorisée à 1%/an pour tous

1%/an d'ancienneté ce n'est :

Ni l'inflation,

Ni l'évolution par ancienneté que nous avons actuellement.

C'est juste le minimum de respect et de considération que mérite les salariés des établissements du CNEAP !



La CFDT par ses actions et son travail a réussi à obtenir lors des négociations :

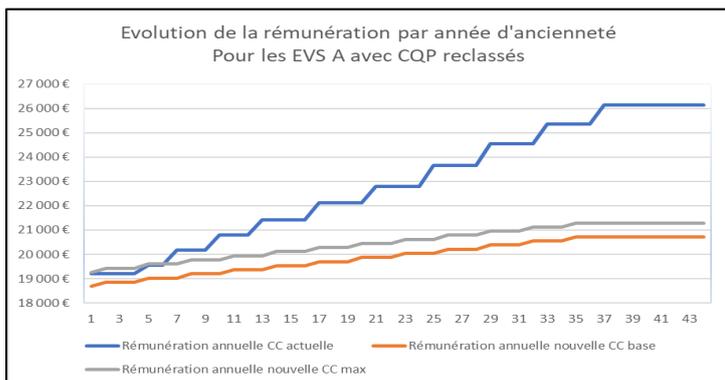
- La garantie de temps de travail et de congés payés pour les salariés en poste
- Des salaires qui ne soient pas bloqués éternellement
- La reconnaissance du temps de service des enseignants de droit de privé

Mais malgré cela le projet de Convention collective proposée aujourd'hui par les employeurs introduit entre autres pour vous des jours de carences, la possibilité de devoir renoncer à des congés payés

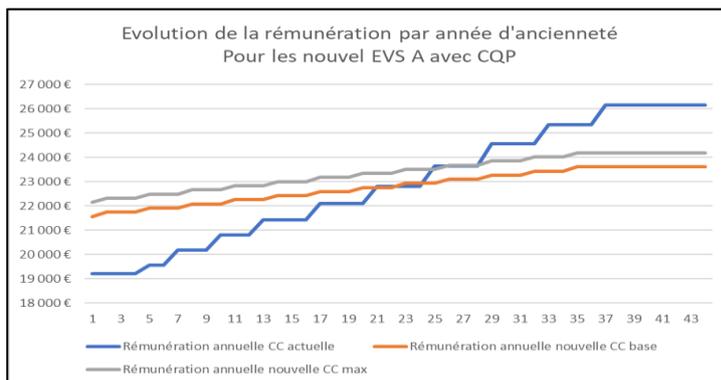
Mais elle impactera surtout vos évolutions salariales et par conséquent vos pensions de retraites. et déclasseront les futures collègues en condition de travail et salaire.

Des exemples de ce qui changera avec la nouvelle convention collective

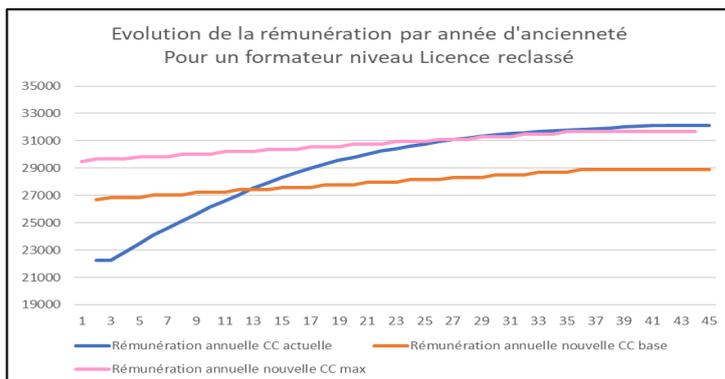
Vous évoluerez dorénavant selon la courbe rouge et pour les mieux notés à la hauteur de la courbe grise



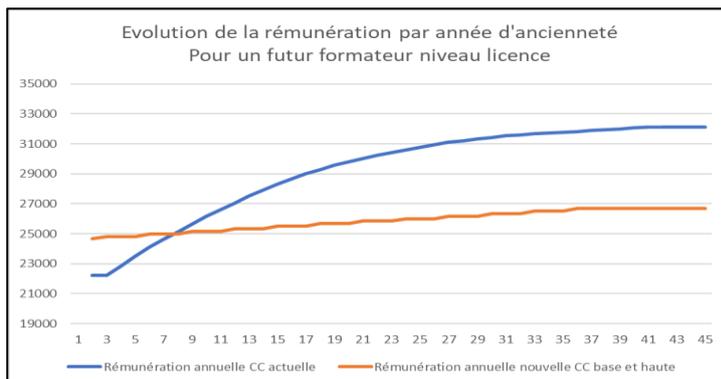
Le manque à gagner sur l'ensemble d'une carrière pour un EVS A sera compris entre 106265€ et 131689€



Les nouveaux EVS A travailleront 5 semaines/an de plus sans gagner plus sur une carrière



Le manque à gagner à partir de 10 ans d'ancienneté pour un formateur en poste peut dépasser les 80000€



Un nouveau formateur n'atteindra jamais la nouvelle rémunération d'un formateur embauché en 2021

Les aberrations du système ;

Les techniciens et cuisinier pourront avoir des salaires inférieurs à au membre des équipes qu'ils encadrent en fin de carrière
Et nous ne parlons pas des futures collègues qui devront travailler plus sans gagner plus

Cela peut changer si l'ancienneté est valorisée à sa juste valeur

→ 1%/an pour tous

1%/an d'ancienneté ce ne ni l'inflation, ni l'évolution par ancienneté que nous avons actuellement. C'est juste le minimum de respect et de considération que mérite les salariés des établissements du CNEAP !

